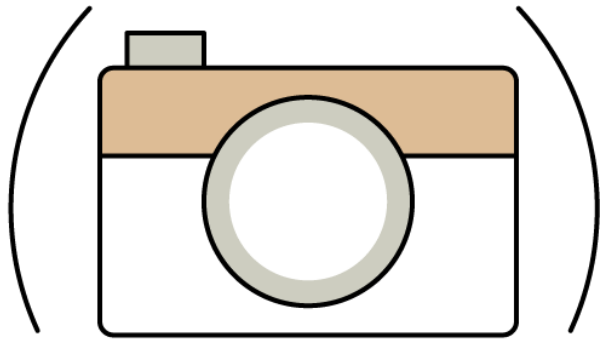


Bastien Jannot Jerome



PHOTOGRAPHE

Nice - Côte d'azur - France

CGV

Conditions Générales de Vente

Bastien JANNOT-JEROME
Photographe professionnel

Champ d'application

Les conditions générales de ventes CGV s'appliquent à toutes les commandes de prestations & de produits conclues entre le Client et Bastien JANNOT-JEROME en micro-entreprise inscrit à la Chambre des métiers de Nice.

SIRET 75109579500025 - APE 7420Z - RCPro : 106282701K001

Sites concernés par les CGV : www.bastien-jannot-jerome.com & photographe-mariage-riviera.com & photographe-evjf-nice.com

Email : photographe@bastien-jannot-jerome.com

Téléphone mobile : 06.62.02.20.76

Téléphone fixe : 04.22.13.29.16

Toutes les prestations réalisées par La photographe sont soumises à la loi française. Pour toutes les contestations relatives à l'application des présentes CGV ou prestations réalisées par le photographe, seul sera compétent le tribunal de commerce. En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la prestation, les parties rechercheront, avant toute action contentieuse, un accord amiable.

Bastien JANNOT-JEROME se réserve la possibilité de modifier, à tout moment et sans préavis, les présentes Conditions Générales de Vente afin de les adapter aux évolutions nécessaires pour satisfaire son activité et le rapport avec le Client.

Les CGV ci-après définies s'appliquent à toutes les commandes et à toutes les ventes. Toute commande sur le site du photographe ou acceptation d'un devis ou prestation implique l'adhésion aux CGV.

Tous les sites du photographe sont 100% sécurisés HTTPS.

1.Devis

Les devis simples sont gratuits par demande téléphonique ou Email.

Les devis approfondis (déplacement, sur RV, etc) sont payants à hauteur de 20€ (hors frais déplacement hors Nice), déductibles sur tout contrat signé. Paiement par chèque ou espèce le jour du RV.

Toute acceptation de devis (par mail ou téléphone) entraine une facturation de prestation (contrat).

Les devis établis par le Photographe sont valables 7 jours ; après cette date, le Photographe se réserve le droit de modifier les montants à tout moment si il le souhaite.

2.Contrats

Possibilité de signature de contrat de mariage sur RV (sans frais), et en ligne avec PDF. Tous les autres contrats sont contractables en ligne sur le site du photographe (achat de prestation).

3.Délais

Les délais indiqués sont à titre indicatifs et non contractuels.

Le photographe n'est pas responsable des emails non lus par le client et restés dans ses « courriers indésirables ».

Le photographe n'est pas responsable des retards éventuels des prestataires concernant l'impression ou la livraison (Albums photo, tirages, Laposte...).

Délais de présentation de photos numériques après shooting/reportage :

- Vocation PRO : 1 à 5 jours ouvrés (selon prestations)
- Vocation familiale (Portraits) : 6 à 8 jours ouvrés
- Evenementiels : 6 à 10 jours ouvrés
- Mariages : 15 à 25 jours ouvrés

Délais de choix & achats du client (via galerie privée en ligne) :

- 2 mois après mise en ligne (3 mois pour les mariages)
- Au-delà l'album privé en ligne sera automatiquement effacé. Toute remise en ligne engendrera des frais de dossier & réouverture de +10 €.
La galerie privée en ligne est un service gratuit accessible aux clients pour effectuer tout achat & choix de photo. Ce service n'est pas un droit mais une prestation annexe et gratuite, à discrétion du photographe. Une fois les choix/achats effectués, le photographe se garde le droit de laisser la galerie privée en ligne ou de la fermer si le dossier est jugé clôt.

Délais d'envoi des photos & supports, en suivi (après présentation en ligne) :

- Photos numériques par Téléchargement (2 jours ouvrés)
- Photos numériques par CDrom ou DVDrom / La Poste (4 jours ouvrés)
- Livre photo / Book (impression + livraison) > La Poste (12 à 22 jours ouvrés selon formats)
- Tirages papier (impression + livraison) > La Poste (7 jours ouvrés)

Délai de conservation des documents & photos : 2 ans (au-delà les fichiers peuvent être définitivement supprimés)

Délai validité des OFFRES (chèque & shooting "cadeau" & offres spéciales limitées) : valide 1 an maximum à partir de la date d'émission/achat. Non repris ni échangés ni remboursés passé le délai de 14 jours après achat.

Délais de paiements : Pour toute prestation photo le paiement est soumis au paiement intégral à la commande ou avec acomptes, le solde le jour du shooting (indication fournie par le photographe). Les photos ne seront pas livrées avant tout règlement intégral effectué. Pour tout achat de supports (tirages, albums..) le paiement à 100% à la commande.

Délais pour supports de mariage : Pour tout support (tirages papier, albums photo, ...) inclus dans une formule de mariage, les commanditaires/mariés ont un délai de 3 mois pour faire parvenir les informations & numéros de photos à inclure dans les supports. Passé ce délai, une refacturation/majoration pourra être demandée pour ré-ouverture de dossier.

4. Offres spéciales & chèques cadeaux

Il est possible d'ajouter d'autres prestations et supports (numériques & papier) sur les offres et bons cadeaux.

4.1. Les offres spéciales sont proposées à certaines périodes de l'année et peuvent être limitées dans le temps et soumises à acceptation en fonction du planning du photographe.

4.2. Les bons / chèques cadeaux sont utilisables sous 12 mois, passé ce délais ils sont perdus.

4.3. Après achat acté de l'offre spéciale ou chèque cadeau, les délais pour réaliser un shooting sont de 12 mois. Les offres ou chèques cadeaux ne sont ni repris ni échangés ni remboursés passé le délai de rétractation de 14 jours après achat.

Passé un délai de 14 jours sans paiements effectués après une commande en ligne, l'achat est considéré comme annulé automatiquement.

Conseil : Si vous ne pouvez pas faire le shooting photo, vous pouvez donner ou offrir le chèque cadeau à une autre personne (qui aura les codes du chèque à fournir).

4.4. Wonderbox – Vivabox

Le client doit être en capacité de fournir les codes de son chèque cadeau (voie mail ou voie postale si demandé) lors de sa pré-réservation de shooting photo. Si le client ne fournit pas les codes au photographe sous 7 jours après la pré-réservation, la date est annulée, une autre prise de rendez-vous sera nécessaire (autre date).

Le photographe est en droit d'encaisser les chèques cadeaux / codes : pour toute non annulation (minimum) 48h avant la date de shooting, pour tout shooting effectué ou pour non présentation à l'heure ou lieu de RV.

5. Tarifs & paiements

Les prix de vente sont ceux applicables au moment de la commande d'un produit ou d'une vente de prestation. Les prix s'entendent en NET car TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts, hors frais de livraison et de transport mentionnés avant validation de la commande et facturés en supplément si nécessaire.

Les clients peuvent demander à tout moment une facture (édition sur demande).

5.1. L'achat ou la réservation sont effectifs lors du paiement complet ou du versement d'acomptes. Dans l'attente du paiement, la réservation n'est pas définitivement actée. Les photos ne sont livrées qu'à partir d'un paiement effectué en sa totalité. A partir d'un achat de prestation, un contrat tacite est conclu, liant le photographe au client pour une prestation donnée.

5.2. Modes de paiements acceptés : Virement (gratuit pour Zone Euro. Hors zone euros frais supplémentaires indiqués) - Chèque solvable - Paypal - Carte Bleue - Espèces (solde prestation, sur Nice).

5.3. Les arrhes ou acomptes sont encaissés à réception et valent réservation (virement ou chèque). Le reste de la somme (solde) sera à régler le jour de la prestation photo (espèces ou chèque).

Règlement des arrhes & acomptes à signature/acceptation du contrat : A défaut du paiement de l'acompte ou arrhes dans les 7 jours à compter de la date de la commande ou acceptation du devis / contrat, la réservation sera purement et simplement annulée.

5.4. Le paiement au comptant sera demandé pour : autre prestataire supplémentaire, frais de déplacements, supports papier (tirages, albums...), achat de matériel & décor.

5.5. En cas de retards ou défaut de paiement

En cas de chèque sans provision, le client sera averti par la photographe et disposera d'un délai de 72h pour régler la prestation en espèces à la photographe, contre remise d'un reçu.

Tout retard de paiement donnera lieu au paiement d'intérêts au taux fixe de 10% de plein droit et sans rappel, calculés sur les montants hors taxes, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 € par facture pour frais de recouvrement sera exigible (Décret 2012-1115 du 9 octobre 2012).

Les pénalités de retard sont exigibles dès que la date de règlement figurant sur la facture est dépassée, sans qu'un rappel soit nécessaire (article L 441-6 du Code de commerce).

5.6. Durées supplémentaires

Pour tout reportage photo si la durée d'exécution est supérieure à la durée initiale prévue, un supplément pour être demandé. Toute demi-heure entamée en plus sera facturée comme demi-heure ou heure supplémentaire - qui comprend à la fois le temps passé en plus, et le temps de post-production passé en plus. Les suppléments doivent être réglés avant toute livraison finale des photos.

5.7. Exemples

Question : Mon prestataire veut que je lui paie la totalité de la prestation avant le jour J, c'est normal ?

*Réponse légale : En principe, **le paiement est exigible dès la naissance de l'obligation**, autrement dit, dès la conclusion du contrat.*

*Toutefois, il est parfaitement possible pour le prestataire, d'échelonner le paiement d'un commun accord avec vous. **Votre prestataire est donc parfaitement en droit de vous demander ce paiement avant la prestation**, a fortiori s'il doit engager des frais en vue de l'exécution de sa prestation (achat des matières premières, paiement des sous-traitants, frais déplacement...)*

6. Prêt de matériels

Pour photobooth : le matériel prêté en bon état (polaroid, numérique, décor de fond, accessoires festifs...) par le photographe lors d'un événementiel dont être rendu en l'état. Tout vol ou dégradation ou perte fera l'objet d'un remplacement et sera facturé au client. Pour le photobooth « sharingbox », une caution (non encaissée) de 1000 € sera demandé pour la réservation, à la commande.

7. Frais annexes

7.1. Frais de déplacement pour shooting/reportages

Sur Nice intramuros, frais de déplacement offerts. Au-delà, les frais de transports et/ou de logement et/ou de repas du Photographe seront à la charge du client et indiqués sur le devis/contrat. Les frais de déplacement sont à payer à 100% lors de la commande-contrat, généralement avec les arrhes/acomptes. Les suppléments doivent être réglés avant toute livraison finale des photos.

7.2.Frais d'envoi postal

Selon supports & prestations, les frais d'envois sont indiqués sur le devis ou par le photographe. Tous les envois postaux conséquents sont envoyés en « suivi ». Tout non retrait au bureau de poste ou tout défaut d'adresse postale ne saura être de la responsabilité du photographe et une autre représentation par voie postale sera à la charge du client.

8.Livraison des photos

La livraison des photos numériques est effectuée une fois que le client a versé l'intégralité du montant indiqué dans le contrat / devis (acompte/arrhes et solde inclus). Tout retard de paiement pourra engendrer des frais et donc le retard de livraison des photos dans l'attente du paiement intégral.

Le photographe ne livre physiquement aucune photo ni support papier, tout est envoyé par voie postale ou par téléchargement (selon poids et modalités).

Toute modification d'adresse une fois la commande passée ne pourra pas être prise en compte.

La livraison de supports (cd, tirages, albums...) est effectuée en fonction des adresses valides du client. En cas d'invalidité, fausse adresse, modifications ou retour à l'expéditeur, les frais de renvoi du colis et/ou des impressions seront à la charge du client.

Tout problème de fichiers, tirages ou de supports DVD, CD, Clé USB défectueux, doit être signalé dans les 7 jours ouvrés. Selon les problèmes que le photographe jugera valables ou non, il sera demandé de renvoyer les supports défectueux pour un nouvel envoi. Au delà les supports sont jugés sans défauts et ne seront pas remplacés.

9.Galerie privée en ligne (accès client)

Une fois que le photographe a sélectionné & traité les photos, il vous communique par email le lien pour voir vos photos sur une galerie privée en ligne (via LUMYS)avec mot de passe « client ». Vous pouvez acheter des produits (tirages, album...).

Vous pouvez inviter vos proches à voir votre album via un accès spécial « visiteurs » (autre code), ainsi ils pourront acheter des photos et supports papier de façon autonome.

Le format web via la galerie est de 1024pix avec signature, uniquement pour un souvenir ou partage mail/internet (facebook, etc...), pas pour de l'impression.

Le format HD est de 4000pix sans signature, pour une utilisation privée (tirages, pc...)

Le paiement sur la galerie se fait en ligne via CB.

9.Formats de photos numériques

Il est rappelé que la netteté des photos est parfois relative et fluctuante (impossible d'être 100% net sur toutes les photos), aussi pour les tirages utilisez le dossier HD et de préférence des photos se rapprochant au plus de la netteté perceptible à l'œil nu. (N'agrandissez pas une

photo sur votre ordinateur pour en voir tous les détails, vous ne verrez que du flou ou pixels).
Pour tout problème, vérifiez votre connexion internet, processeur PC, visionneuse photo...

9.1. Formats fournis

Format WEB-COPYRIGHT-internet : 1024 ou 1700 pix maximum, jpg – 96 dpi

Avec signature de l'auteur/photographe sur la photo, fourni avec tout achat HD.

Utilisation : Uniquement pour une diffusion publique des photos sur internet & réseaux sociaux

Droits impression & modification : non

Format HD : 4000 pix maximum, jpg – 240 dpi

Sans signature de l'auteur/photographe sur la photo. Avec retouches possibles.

Utilisation : Vocation familiale

Droits diffusion publique (internet, etc...) : oui avec signature (cf dossier « web-copyright-internet » fourni)

Droits impression : oui (taille maxi conseillée 50cm, au delà faites appels aux services du photographe)

Droits de modification : non

Format HD-cession (vocation commerciale) : 5700 pix maximum, raw brute (cession des droits d'auteur)

Sans signature de l'auteur/photographe sur la photo.

Utilisation : Vocation professionnelle

Droits diffusion publique : oui

Droits impression : oui

Droits de modification : oui

Droits de vente : oui

Cession droits : oui (la photo appartient de fait à l'acheteur et en fait l'utilisation qu'il souhaite).

Dans tous les cas (hors mis HD-cession), il est obligatoire dans le cadre d'une diffusion publique & internet de mentionner/citer le nom du photographe avec chaque photo. (ex : photographe © bastien JANNOT-JEROME)

Les photos sont soumises aux droits en vigueur (cf.rubrique Droits).

9.2. Photos numériques

Les photos numériques sont toujours livrées de base en .jpg (envoi via téléchargement, avec options payantes clé USB, DVD selon prestations) avec sélection & traitement. Les fichiers sources et photos brutes (raw) ne sont jamais délivrés par l'auteur-photographe qui en est le seul propriétaire – et qui en cède les droits d'utilisation (sauf HD-cession).

Les photos peuvent s'acheter additionnellement à l'unité ou en pack, après toute prestation.

Les proches/invités peuvent acheter l'intégralité des photos via leur espace privé dédié.

9.3. Tarifs sur la galerie privée

Les « packs » sont des offres préférentielles.

Les « packs gratuits » sont utilisables pour indiquer les photos de votre choix (selon prestation initiale).

le panier est utilisable pour tout achat de photo numérique ou tirage papier.

L'achat de « toute la galerie photo » est déjà à tarif préférentiel, à discrétion du photographe, tarif qui peut être fluctuant. Le tarif peut être encore réduit pour les clients VIP.

10. Formats de photos sur supports papier (tirages, albums...)

Pour tout tirage papier, poster, album il est conseillé de faire appel à votre photographe qui saura trouver le bon ratio et le bon format de fichier à imprimer.

Le photographe décline toute mauvaise utilisation des fichiers & photos fournis.

10.1. Les photos numériques HD peuvent être imprimées librement par le client à hauteur du format 50 cm. Au-delà il est possible d'obtenir des posters/agrandissements/tableaux en faisant directement appel aux services du photographe pour cette prestation d'impression (tarifs indiqués sur site) dans la limite d'un délai d'un an (conservation des fichiers).

10.2. Pour certains formats, un recadrage de la photo pourra être effectué afin de respecter le format du prestataire imprimeur. Le tirage papier sera alors adapté à la photo avec une possible modification de la taille initiale du développement. Aucun remboursement ne pourra être demandé pour cette adaptation de ratio. Une variation de couleur pourra également apparaître en fonction du process de l'imprimeur (CMJN/sRVB)

10.3. Albums photos

Le photographe est sollicité pour une sélection des photos à inclure dans l'album (non remises en format numérique sauf événementiels). Le photographe réalise ensuite la mise en page et soumet le résultat au client qui doit accepter le BAT. Une fois le BAT / accord délivré par le client, l'album est envoyé au prestataire artisan qui fabrique l'album et se charge de l'envoi en suivi.

Aucun remboursement ni annulation d'impression ne sera effectué après accord du client BAT. Le nom du photographe pourra apparaître sur les albums photos (dos).

A noter que le photographe pourra facturer la mise en page, passé 3 refus de validation BAT par le client.

10.4. Utilisation publique des photos sur supports papier

Pour toute utilisation publique de tirages / agrandissements (et autres supports) de façon publique (concours, expo...) il est demandé de citer obligatoirement le nom du photographe auteur.

10.5. Malfaçons

En cas de malfaçons sur des supports papier, tirage ou album, il est demandé de faire une demande par mail en détaillant les problèmes rencontrés, - photos de bonne qualité à l'appui -, sous 7 jours ouvrés à réception. (Exemples : problème de photos qui ne sont pas les vôtres, problème de façonnage ou d'emballage...)

Passé ce délai il sera acté que les supports papiers ne présentent aucun problème et ne pourront plus faire l'objet d'une réexpédition éventuelle. Dans certains cas il sera demandé d'envoyer le support pour vérifications afin d'apporter la preuve de la malfaçon. Un nouvel envoi sera alors proposé si acceptation du photographe, sans frais.

11. Post-traitement & retouches

Toute photo est sélectionnée et reçoit un traitement colorimétrique personnalisé (retouche de peau si nécessaire et sur demande). Le photographe n'utilise aucun « filtre » mais un traitement de colorimétrie/contraste/couleur/... adapté pour chaque photo.

Post-traitement : Comme la prise de vue, le traitement et sélection des photos est propre à l'identité et du style du photographe et est inclus dans chaque photo finale livrée au client (traitement et retouche simple).

11.1 Traitements (colorimétrie, etc)

Toutes les photos sont traitées - une par une, pour avoir un rendu optimum, personnalisé en fonction de la griffe personnelle du photographe. Aucun « filtre » n'est utilisé.

Si le client souhaite obtenir un autre traitement (colorimétrie, etc...) , celui-ci sera facturé pour une nouvelle proposition avec de nouveaux délais, en fonction de la faisabilité.

11.2. Retouches (peau)

Les retouches sont possibles dans la mesure de faisabilité, sur demande avec des retouches non complexes dites « simples ». Les retouches complexes peuvent faire l'objet de tarification additionnelle. Les notions de retouches "complexes ou simples" sont à discrétion du photographe et l'indiquera au client. Les photos retouchées sur demande sont effectuées & livrées par le photographe selon la faisabilité et son expertise pour une optimisation exploitable. Pour une demande de re-travail sur retouche déjà validée, le tarif de retouche s'applique pour une nouvelle représentation (2.50€/photo HD).

Le nombre de photos retouchées est indiqué lors du contrat / achat de prestation :

Concernant les photo « portrait » HD à l'unité, la retouche est incluse.

Concernant les Packs & forfait intégral « Portrait », les retouches sont à hauteur de 25 photos HD.

Concernant les Reportages événementiels hors mariage (événementiels, EVJF, Baptêmes, anniversaires...), les retouches se font sur les personnages principaux si besoin et sur demande.

Concernant les Mariages, les retouches de peau sont uniquement réalisées sur demande et si besoin, sur les mariés en cas de problèmes le jour du mariage (bouton par exemple). Le photographe ne peut pas réaliser de retouche peau sur plus de 500 photos ce qui demande un travail colossal, mais qui peut être facturé si besoin (2.50€/photo HD).

11.3. Modifications (recadrages, retouches, traitement colorimétrique...)

Les modifications d'une photo est **uniquement réalisé par le photographe** ou sur son autorisation écrite. Seules les photos « HD-cession » sont autorisées par le client. (cf rubrique « droits »)

11.4. Packshot photo (vocation PRO)

Les photos sont détournées et livrées en format HD sans signature (fond blanc jpg et fond transparent png) et en format « web » avec fond blanc (ou couleur de votre choix) pour une utilisation internet rapide.

11.5.Délais

Les éventuels changement de traitements ou retouches sont à indiquer lors de tout choix ou achats ou envoi (via espace privé en ligne). Toute demande de retouche APRES un dossier terminé sera facturé.

Nota :

Retouches simples (incluses pour chaque photo HD) : Atténuations de cernes & rides, suppression boutons & cicatrices, ...

Retouches complexes (tarification supplémentaire) : Suppression éléments gênants (cheveux, personnes), réduction de taille & formes, ...

12.Conditions d'exécution

Si lors d'une commande, le client n'a pas satisfait à ses obligations (défaut ou retard de paiement), un refus de service pourra lui être opposé. Le comportement insultant et l'impolitesse d'un consommateur peut également justifier un refus de vente (CA Versailles, 7 mars 2003, n° 01-04329).

Toute acceptation de devis ou toute commande/contrat/réservation passée par le Client est ferme et définitive et entraîne son adhésion aux CGV. Aucune modification de commande ne pourra intervenir si ce n'est de commun accord et après modification du devis par le Photographe en fonction des prestations complémentaires éventuellement souhaitées par le Client. Le devis initial signé par le Client continuera à lier les parties aussi longtemps qu'un éventuel devis rectificatif n'aura pas été signé par lui.

13.Informations pour tout Reportage & shooting

Le photographe proposera différents lieux de shooting au choix du client. Le client peut proposer un lieu, des frais de déplacement peuvent être demandés. Pour les évènementiels et Mariages, les intéressés doivent établir un planning et effectuer par eux-mêmes les repérages des lieux en amont.

Lors de shootings extérieurs, il est demandé aux accompagnants de ne pas interférer lors de la prise de vue entre le modèle et le photographe. Le photographe sera en droit de demander aux accompagnants de rester à l'écart durant toute la durée de la prestation.

Le jour de la séance photo l'heure fixée doit être respectée, tout retard des clients sera déduit du temps initial consacré à la prestation ou pourra être considéré comme non présentation du client (prestation due car non annulation sous 48h).

13.1.Packshot & immobilier

Il est demandé au client de nettoyer et préparer les pièces immobilières (minimum de recul de 2 mètres) ou les articles à l'avance (propreté). Toute prestation qui dépasse le temps imparti d'origine sera facturé.

13.2.Mariage

Un contrat de mariage sera soumis aux mariés.

Des arrhes ou acomptes seront demandées à signature, qui vaudra acceptation du contrat et des CGV. Le solde le jour du mariage. Les photos numériques seront remises après post traitement et après paiement intégral.

Il est important de prévenir vos invités de la présence d'un photographe professionnel afin qu'il puisse travailler dans de bonnes conditions et ne pas être gêné par d'autres photographes et leurs flashes.

Pour les cérémonies religieuses, il est impératif de prévenir le responsable des lieux de culte de la présence d'un photographe (autorisations).

Il est demandé aux mariés de s'assurer que le photographe puisse se restaurer pendant le mariage ou qu'il soit hébergé, selon le lieu & distance.

Dans le cas où le photographe n'arrive pas à réaliser correctement sa prestation (gènes avec d'autres photographes & flash, non autorisations de photographier sur des lieux, manque important de luminosité, intempéries...), aucuns griefs ni réclamations ne pourront lui être adressés à remise des photos.

De nombreux conseils sont à disposition par le photographe et sur son site internet dédié : <https://photographe-mariage-riviera.com> .

14. Annulations, dommages, contraintes

14.1. Dommages en cas de mauvaise exécution du contrat (photographe)

En cas de perte des photos ne permettant plus la réalisation complète des Prestations initialement convenues, ou mauvaise exécution, l'indemnisation ne pourra être qu'au maximum égale au prix de la Prestation initiale, sauf en cas de force majeure.

14.2. Dommages Autre prestataire physique (maquillage, coiffeur, second photographe...)

Lorsqu'un autre prestataire intervient (lors du shooting photo par exemple), le photographe décline toute responsabilité sur un quelconque problème survenant à cette prestation annexe dont il n'est pas responsable (sur-maquillage, brillance, mauvaise exécution...). La responsabilité du prestataire concerné est engagée.

14.3. Droit de rétractation (client) : prestations

Le client a un droit de rétractation pour tout contrat/achat de prestation de service *shooting photo* (événementiel, portrait, ...) de 14 jours (**délai est compté en jours calendaires**) à compter de la conclusion du contrat / achat de prestation. Le reportage photo est alors annulé et la somme restituée (dont arrhes, acomptes).

Passé ce délai, dans le cadre d'une annulation ou report de prestation du client, les montants ne seront pas remboursés : la totalité de la somme pour la prestation sera demandée (sauf cas de force majeure comme décès, hospitalisation, grève : sur certificat médical ou justificatifs).

Le photographe dispose légalement de 14 jours à compter du jour où le droit de rétractation des 14 jours (client) a été exercé pour effectuer le remboursement des sommes versées.

Les offres spéciales et chèques cadeaux ne sont pas également pas soumis à remboursement passé le délai de 14 jours après achat (voir article 4.3).

14.4.Droit de rétractation (client) : supports papier & numériques

Les supports papiers, numériques etc.. ne sont pas soumis aux mêmes droits de rétractations :

Concernant la remise des photos numériques, tirages papier, albums photo (objets numériques et personnalisés) :

Une fois le paiement / achat effectué, il est impossible de se rétracter (produits numériques, impressions personnalisées & créations spécifiques).

*Le **droit de rétractation ne peut être exercé** pour les biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés. (Article L.121-20-2 3° du Code de la Consommation)*

14.5. Annulations

Tout modification, déplacement ou report de date engendrera un nouveau contrat ou devis avec une éventuelle majoration des tarifs mis à jours. Il pourra être proposé une autre date selon la disponibilité du photographe. Des sommes peuvent être exigées (cf. Annulations client).

Dans le cas où le photographe aura dû faire appel à une entreprise tierce pour la réalisation d'éléments intervenants dans la prestation commandée (décors, coiffure, maquillage, etc...), le client aura à sa charge la totalité des frais engagés quel que soit le délai écoulé en cas d'annulation.

14.5.1. Annulation par le client - Prestations simples sans acomptes ni arrhes

En cas d'annulation ou report de la réservation d'une prestation photographique devenue définitive par réservation, achat, ou contrat, *non effectuée minimum sous 48 h* avant la date de prise de vue (sauf cas de force majeure avérée), le paiement de la totalité du prix ou des prix fixé (s) au contrat sera demandé.

14.5.2. Annulation par le client – Avec acomptes

En cas d'annulation ou report de la réservation d'une prestation photographique devenue définitive par réservation ou contrat, il est rappelé que conformément aux dispositions légales, le montant de l'acompte est acquis au photographe et ne sera pas remboursé. A cela s'ajoutera le paiement de la totalité du prix ou des prix fixé (s) au contrat.

En cas de force majeure uniquement (sur justificatifs), le photographe fera un geste commercial en ne conservant que l'acompte (il couvre les frais de préparation de la séance et le manque à gagner d'une séance perdue & annulation d'autres clients), et en ne demandant pas le solde à régler.

14.5.3. Annulation par le client – Avec arrhes

En cas d'annulation ou report de la réservation d'une prestation photographique devenue définitive par réservation ou contrat, il est rappelé que conformément aux dispositions légales, le montant de l'arrhe est acquis au photographe et ne sera pas remboursé (il couvre les frais de préparation de la séance et le manque à gagner d'une séance perdue & annulation d'autres clients). Le solde ne sera pas exigible (*).

(*) Mariages : Le solde sera exigible le jour de la prestation sauf non annulation par le client au minimum 1 mois avant la date de mariage (la somme sera due).

14.5.4. Annulation par le photographe

Le photographe se réserve le droit d'annuler une prestation photographique en cas de force majeure ou de maladie importante. Une telle annulation ne pourra ni engager sa responsabilité ni donner lieu au versement de dommage et intérêts à quelque titre que ce soit. La photographe s'engage à faire son possible pour aider les clients à trouver un autre prestataire disponible pour réaliser la prestation ou à proposer une autre date aux clients. Si aucune solution de remplacement n'était trouvée, toutes les sommes versées, y compris les acomptes & arrhes, seront remboursés sans que vous puissiez réclamer un dédommagement et cela constituera la rupture du présent contrat.

14.5.5. Annulations Intempéries

Shooting photo : La veille du shooting ou le jour même (au plus tôt le matin) le photographe jugera si le temps empêche ou non l'exécution du shooting photo (pluie, neige, grêle) et le client sera prévenu de l'éventuelle annulation du shooting : la séance sera exceptionnellement reportée à une date ultérieure. Sans nouvelles de la part du photographe, c'est qu'il juge que le shooting reste possible, la séance est maintenue et due.

Reportages photos (événements, mariage, evjf, ...) : Force Majeure/conditions météorologiques dégradées :

En cas de force majeure ou de conditions climatiques dégradées (ex : orages, tempêtes, pluies importantes, ...) Le Photographe ne pourra être tenu responsable de la non-exécution ou de l'exécution partielle des Prestations initialement prévues à la commande lorsque ces prises de vues doivent être réalisées en extérieur. Lorsque l'objet de la commande le permet, la séance sera reportée à une date ultérieure pour les prises de vue subissant l'influence des conditions météorologiques.

Pour les mariages, il est demandé aux mariés de trouver un lieu de substitution en cas d'intempéries pour réaliser les photos en lieux sûrs.

14.6. Retards (shooting portrait)

Si à l'heure de la prestation le client n'est pas présent, le photographe attend à hauteur de 20 minutes (retard / temps décompté de la prestation initiale). Au-delà de 20 minutes, la prestation est considérée comme annulée par défaut de présentation, donc close et due et non reportée (14.5.1).

14.7. Exemples

Question : Je suis obligé de décaler la date de mon mariage (valable pour toutes autres prestations), mais j'ai déjà signé des contrats, comment est-ce que je peux faire ? Et si j'annule carrément ?

Réponse légale : L'article 1134 du code civil dispose que « les conventions légalement formées tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faites. »

Autrement dit, dès lors que vous avez pris un engagement avec un prestataire de service pour une date donnée, vous devez le respecter, le cas échéant, votre responsabilité contractuelle sera engagée et vous devrez paiement de l'intégralité des sommes dues.

Cela se comprend aisément par le fait que vos différents prestataires de service ont engagé des frais en vue de votre mariage, et ont sans doute du refuser d'autres clients pour cette même date.

Il faudra donc se poser la question de pourquoi vous êtes obligé de décaler cette date, est-ce un cas de force majeure ou non ?

Si vous décalez cette date parce que votre mère n'a pas pu trouver de billet d'avion pour le 30/08, il ne s'agit pas d'un cas de force majeure rendant impossible l'exécution du contrat.

En revanche, vous êtes dans cette obligation car votre conjoint est bloqué en Islande du fait de l'éruption d'un volcan, ou vous êtes gravement tombée malade (certificat médical), ces causes pourront être qualifiées de cas force majeure par le juge vous permettant de vous libérer de vos obligations contractuelles (notamment le paiement *).

Si vous annulez le mariage, notamment parce que votre fiancé ou vous-même avez subitement changé d'avis, il ne s'agit clairement pas d'un cas de force majeure puisque non extérieur aux parties : le fiancé inélégant a pris sa décision, il devra en assumer les conséquences.

*Toutes les sommes versées en arrhes ou acompte ne sont dans tous les cas plus remboursables.

15. Textes de loi et droits

15.1. Propriété Intellectuelle

Les Photographies réalisées sont et restent la propriété intellectuelle du Photographe selon les règles des articles L 121-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle. Les droits sur les photographies transmises sur support matériel ou informatique sont strictement limités à un usage dans le cadre familial ou indiqués par le photographe lors de la remise des fichiers. Toute utilisation des clichés du Photographe au-delà de cet usage et sans son autorisation écrite sont constitutives de contrefaçon au sens de l'article L 335-2 du même Code, et sont punissables, en vertu de cet article, de peines pouvant aller jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 300.000 € d'amende.

Lors de chaque séance shooting, un **"contrat" de droit à l'image** sera signé entre le photographe et le modèle / client, afin de préciser les droits entre le modèle étant propriétaire de son image, le photographe propriétaire de ses clichés.

Lors des événements avec de nombreuses personnes/invités (mariages, evj, etc) aucun « contrat de droit à l'image » ne sera établi pour chaque personne, le photographe pourra utiliser les photos pour sa communication publique. Toute personne ne voulant pas être diffusée publiquement (site du photographe...) devra simplement en faire part au photographe, par écrit (mail ou courrier) en indiquant les photos concernées.

15.2. Droits d'auteur

L'auteur-photographe est propriétaire des photos originales qu'il a réalisé et ne sont pas livrées brutes sans traitement. Les photographies sont soumises à des **cessions de droits** de la part du photographe au client (indiqués lors de la remise de photo), et à une autorisation de diffusion d'image par le modèle (indiqué par le contrat signé).

L'auteur d'une photo ne vous vend pas la propriété d'une photographie, il en est le seul propriétaire et ceci est un droit qui ne peut lui être ôté (c'est un droit dit "inaliénable"). Il se contente de vous autoriser une exploitation dans un cadre précis (droits). Vous ne pouvez donc pas vendre, louer, transmettre ou céder gratuitement la photographie à un tiers. Si une

de vos connaissances veut utiliser à son tour une photographie, vous pourrez lui fournir les coordonnées du photographe qui négociera lui-même les conditions de l'utilisation.

Le **Photographe**, auteur des photos, demeure le propriétaire inaliénable de toutes les photographies prises par lui-même, en conséquence le Modèle ou client ne peut revendiquer aucune propriété ou droit d'auteur.

Le **Modèle ou client** demeure le propriétaire inaliénable de son image et de la diffusion de ses photos, fixé par un contrat "droit à l'image" préalablement signé par les deux parties.

La cession de droit au client est l'autorisation écrite donnée par l'auteur d'exploiter son œuvre dans des conditions déterminées :

Droit de Modification : Les modifications ne sont pas autorisées par un tiers autre que photographe. Seuls les formats HD-cession ont les droits 100% à l'acheteur, nouveau propriétaire de la photo achetée.

La photographie est une œuvre au sens du CPI (art. L. 112-2 2° du CPI). La dénaturation de l'œuvre : Certains diffuseurs se permettent de dénaturer l'œuvre de l'auteur par montage ou en la modifiant sans avoir demandé l'autorisation expresse de l'auteur. Cette pratique n'est pas conforme à l'Art. L121-1 CPI portant sur le droit moral de l'auteur qui dispose que « l'auteur, jouit au respect de son nom, de sa qualité et de son œuvre ».

Droit de Diffusion : Toute photo diffusée de façon publique (expo, brochure, concours, internet & réseaux sociaux...) doit OBLIGATOIREMENT porter le nom de l'auteur-photographe sur la photo : utilisez le format WEB toujours fourni ou citez : ©bastien JANNOT-JEROME.

Code de la Propriété Intellectuelle (CPI), « Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque. » (Art. L. 122-4.)

Constitue une atteinte au droit de paternité de l'auteur, la divulgation de photographies sur Internet sans faire mention du nom de l'auteur (art L121.1-TGI Compiègne, ord. , réf. , 25 Juill. 2001)

L'obligation de mentionner le crédit photo concerne tout photographe, qu'il soit amateur ou professionnel, que la cession soit gratuite ou non, que la photo soit sous licence libre ou non.

*Ne pas mentionner la paternité de l'œuvre constitue une **atteinte au droit moral de l'auteur** et contrevient à l'article L. 121-1 du CPI.*

Droit d'Impression : Toute photo pourra être imprimée par le client pour une utilisation personnelle & privée. Pour toute impression publique (expo, concours...) il est demandé de prévenir le photographe et de citer son nom lors de l'exposition publique (©bastien JANNOT-JEROME).

Droit d'utilisation cercle privé : le client peut utiliser toutes les photos fournies en HD dans son cercle familial, librement.

Dans tous les cas, toutes les photos diffusées - avec accord & droits - dans le domaine public (internet, expo, concours, etc...) doivent mentionner le nom de l'auteur, selon la législation

en vigueur. L'absence de crédit photo, le montage ou la dénaturation d'une photographie sans l'accord de l'auteur sont des atteintes au droit d'auteur qui ne sont pas admissibles et sanctionnables.

Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction ou la représentation des photos ne devront pas porter atteinte à l'image et/ou à la réputation du client et du Photographe. Le client s'engage à être solidaire du Photographe en cas de préjudice causé, par une utilisation abusive ou détournée des images, par un tiers à son insu.

Le Client reconnaît connaître le travail et le style artistique du Prestataire.

16. Autres informations légales

Acompte

L'acompte implique un engagement ferme du vendeur et de l'acheteur concernant l'obligation d'acheter pour le consommateur et celle de fournir la marchandise pour le commerçant. **La commande ne peut pas être annulée.** L'acompte constitue un premier versement à valoir sur un achat. Il n'y a pas de possibilité de dédit : le consommateur ou le professionnel peut être condamné à payer des dommages-intérêts s'il se rétracte.

Arrhes

Après le versement d'arrhes, **il est possible d'annuler la commande** : que ce soit l'acheteur ou le vendeur, aucun ne peut être contraint à exécuter le contrat. En revanche, **les sommes versées en avance sont perdues**, sauf dispositions contraires explicitement prévues au contrat. Si le vendeur ne livre pas ou n'exécute pas la prestation sur laquelle il s'est engagé, il peut être condamné à rembourser au consommateur le double des arrhes versées.